

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le conseil de la Paroisse de l'Épiphanie se rallie à la décision de la population

L'Épiphanie, le 22 septembre 2017. La Paroisse de L'Épiphanie tenait hier une séance extraordinaire du conseil afin d'adopter le règlement autorisant une demande de regroupement à la Ville de L'Épiphanie. Le conseil a voté à l'unanimité pour l'adoption du Règlement numéro 323-17 autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement du territoire de la municipalité de la Paroisse de l'Épiphanie avec celui de la Ville de l'Épiphanie. Malgré la position de plusieurs conseillers lors de la campagne référendaire, tous les conseillers se sont ralliés au choix exprimé par la population lors du scrutin référendaire consultatif du 17 septembre.

Monsieur Denis Lévesque, maire de la Paroisse de l'Épiphanie a remercié les citoyens qui sont venus voter lors du scrutin. Il a aussi remercié les conseillers qui, malgré leur conviction personnelle, ont adopté à l'unanimité le règlement de regroupement dans le respect de la démocratie.

Quelques citoyens ont questionné le conseil sur la suite du processus. Monsieur Lévesque a expliqué que les municipalités étaient indépendantes jusqu'à la date du décret ministériel, mais que les deux entités travaillaient en collaboration. L'élection du 5 novembre 2017 sera remise à l'automne 2018. Entre le décret et l'élection, le conseil sera composé des 12 conseillers actuels et les maires siégeront en alternance.

Rappelons que le processus de regroupement s'est entamé à l'automne 2016 à la demande du conseil de la Paroisse de l'Épiphanie. Une étude technique a été réalisée avec le soutien du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire. Trois séances d'information ont été organisées afin d'informer la population. À la Paroisse de l'Épiphanie, 49,4 % des personnes habiles à voter se sont prononcées et 57,8 % d'entre eux ont voté en faveur du projet de regroupement.

Source : Paroisse de L'Épiphanie
450-588-5547